



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 84417

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les dispositifs de formation aux métiers du cheval. Il est indispensable de les amplifier et de les orienter vers des carrières plus durables. Il souhaiterait connaître les cursus déjà existant et savoir si elle entend en développer d'autres.

Texte de la réponse

Les dispositifs de formation aux métiers du cheval du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sont en cours de rénovation. Ils doivent aboutir en 2011 à un nouveau baccalauréat professionnel de niveau IV, spécifique au secteur hippique préparé en trois ans. En cours de cursus, un diplôme de niveau V sera également accessible. Les titulaires de ces diplômes auront la possibilité de s'insérer dans le secteur, soit en qualité de salarié, soit comme créateur d'entreprise. Ces diplômes permettront également aux titulaires une évolution au sein du secteur au cours du temps grâce à l'acquisition de nouvelles compétences. Pour les formations de niveau III, plusieurs établissements assurant la préparation au brevet de technicien supérieur agricole, option productions animales (BTSA PA) proposent, au sein de cette formation, un parcours hippique permettant d'acquérir des compétences techniques et managériales liées à ce secteur. Aux niveaux II et I, des licences professionnelles et des masters complètent le dispositif de formation : la licence management et gestion des entreprises de la filière cheval préparée à l'université de Caen en partenariat avec le lycée agricole de Sées ; la licence commercialisation spécialisée en produits équin, préparée à l'université d'Angers en partenariat avec le lycée agricole de Laval ; le mastère spécialisé en sciences et management de la filière équine préparé conjointement à l'université de Caen et Agrosup Dijon.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84417

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2010, page 8032

Réponse publiée le : 21 septembre 2010, page 10228